

Vers quelle gouvernance de l'eau en Languedoc-Roussillon avec le projet Aqua Domitia ?

Compte rendu détaillé et commenté de la deuxième réunion thématique
13 octobre 2011, Montpellier, 18h-21h

Thierry Ruf
Géographe

Cadre général : salon du Belvédère, Montpellier, Corum

Quelques dizaines de personnes assistant à la rencontre, et suivis sur Internet.

Les phrases entre parenthèses et en *italique* précédées de la mention NR correspondent aux notes du rédacteur du présent compte rendu.

Les intervenants disposent d'un temps minuté allant de 15 à 7 minutes selon les cas. Trois tables rondes successives avec débat après les interventions.

Présentation de la réunion

Philippe Marzolf rappelle les grandes raisons du débat public et des questions abordées autour du projet Aqua Domitia (synthèse de la présentation déjà faite le 27 septembre à Montpellier).

Film sur le projet « Pro-Aqua Domitia »

(NR : Le film est projeté systématiquement, comme à la première réunion du 27 septembre à Montpellier et celle du 6 octobre à Agde. Il est dommage qu'un film donnant une vision différente du projet n'ait pas été réalisé et projeté en mettant en lumière les faiblesses de la proposition et les questions relatives au transfert d'eau entre bassins versants éloignés.)

Intervention de cadrage « Pro-Aqua Domitia »

M. Bouillé rappelle qu'il a la délégation du projet Aqua Domitia par M. Bourquin. Il donne son point de vue favorable au projet, en modifiant quelque peu la présentation. Cela fait plaisir de se retrouver pour un débat public passionnant. Le film donne l'impression que tout est réglé, mais ce n'est pas vrai, c'est simplement une excellente introduction qui fait plaisir à voir. On se retrouve pour parler du prix et de la gestion de l'eau. D'abord, Aqua Domitia n'est pas une politique d'offre en eau. C'est la conséquence de l'étude Aqua 2020. On a fait l'inventaire des ressources, et on a travaillé sur les demandes en eau potable, en eau d'irrigation, pour les usages industriels et touristiques.

M. Bouillé poursuit : l'accès à l'eau est un droit qui ne peut être abandonné à des logiques marchandes. Cela fait débat dans le pays.

(Nr : il est sans doute fait référence au programme présidentiel du PS qui mentionne le retour en régie municipale de la gestion de l'eau. Quant à l'inventaire des ressources, on attend toujours les évaluations des données, absentes de tous les documents disponibles).

La colonne vertébrale du projet coûte 140 millions d'euros, une somme importante il est vrai. Il faudra aussi financer les branchements pour une somme identique, mais à ce jour, on ne sait pas qui les financera.

(Nr : on peut légitimement s'inquiéter de cette situation).

La colonne vertébrale, c'est la suite logique du canal Philippe Lamour. Au plan écologique, il n'y a pas de gêne, puisque le tuyau est enterré.

Le réseau principal sera payé par les contribuables, la région et BRL. Le réseau secondaire sera mis en place avec des ASA (associations syndicales autorisées), comme par exemple celle d'Ensérune. La région fait le primaire, les ASA s'occupent de la distribution.

Dans la région, nous avons 20 SAGE et tout le monde veut de l'eau gratuite. Or, ça dépend des investissements. Les réseaux principaux et secondaires doivent être construits ensemble, c'est la cohérence d'Aqua Domitia.

(Nr : Justement l'eau cachée dans les tuyaux peut poser des problèmes écologiques. Mais ce qui fait contradiction avec le discours de BRL, c'est l'idée d'un projet entièrement mis en place, avec les secondaires. M. Allet parle d'un programme maillon par maillon).

M. Bouillé insiste : la région a une démarche collective avec BRL, son délégataire, et les départements, l'agence de l'eau. Personne n'a la science infuse sur le projet.

M. Bourquin va recevoir les 17 et 18 octobre 2011 une délégation de l'Union Européenne pour négocier une aide au financement. Il y a des négociations pour les réseaux secondaires. Le prix pour le consommateur reste mesuré, une augmentation de quelques centimes d'Euros par mètre cube, comme pour le maillon sud.

La création est faite pour tout le monde, appuyée par l'instance de concertation interbassins. On va créer une agence de service public de l'eau. Notre ambition est de desservir chaque languedocien. Demain, nous serons 3,5 millions et peut être même d'avantage. Les pionniers sont Frèche et Bourquin.

M. Bouillé conclut : Je ne sais pas si on le fera mais ce serait une erreur de ne pas le faire.

(Nr : Il semble assez étonnant qu'une nouvelle instance s'ajoute à toutes celles qui existent déjà dans le système de gestion ou de gouvernance : l'agence de l'eau, les services de l'Etat, les services de la région, ceux des départements, les SAGE, l'instance de coordination interbassins ou inter SAGES, la société BRL... et une agence de service public de l'eau. De façon assez générale, nous décrivons l'ensemble de ces dispositifs comme une hydrocratie, une bureaucratie des eaux).

1. Première table ronde :

Quel serait le coût des travaux et comment seraient-ils financés (conduite principale et réseaux secondaires) ? Le prix de l'eau brute et de l'eau potable.

1.1. Les prix de l'eau brute pour les usages aujourd'hui et demain si le projet est réalisé. Impacts des travaux par Claude Allet, Président du directoire de BRL

M. Allet, directeur de BRL poursuit la présentation du dossier en retenant trois questions : combien ça coûte, est-ce que c'est cher, qui va payer ?

Aqua Domitia est un élément d'une politique qui comprend principalement des économies d'eau, la recherche de ressources locales supplémentaires et un atout en plus : Aqua Domitia, qui se fera par maillon. 280 millions d'euros pour apporter 15 millions de mètre cube d'eau du Rhône, c'est important mais il faut comparer avec les 600 millions d'Euros prévus pour lutter contre les fuites et qui économiseront 33 millions de mètres cube. On doit y ajouter entre 150 et 400 millions pour les 15 millions de mètre cube stockable dans des barrages collinaires. Ces chiffres sont à comparer aux investissements majeurs en région, 20 à 40 millions d'Euros par kilomètre de LGV, 10 à 20 millions pour l'autoroute A9, seulement 1 million d'Euros par kilomètre d'Aqua Domitia.

(Nr : l'argument est trop simpliste. Aqua Domitia était prévu en 2008 comme une autoroute hydraulique. En divisant le débit par 10, c'est une départementale hydraulique qui reste chère mais sans rapport avec des infrastructures comme l'Autoroute A9 ou la LGV).

M. Allet continue : Le financement est assuré par l'utilisateur et le contribuable. L'utilisateur paye la totalité du fonctionnement et une petite partie de l'investissement. Le contribuable paye la plus grande partie de l'investissement (68%). BRL exploite à ses risques et périls, il n'y a pas de subventions d'équilibre. Aqua Domitia ne sera pas d'une très grande rentabilité pour BRL. On prévoit dans les premières années 7 millions d'euros de déficit qui sera résorbé par la suite en fonctionnement normal. Quand on amène l'eau, c'est l'ensemble du territoire qui en profite. On espère aussi des aides de la Région et de l'Europe.

(Nr : On joue parfois sur les mots. Quand on dit que l'eau paye l'eau et qu'il n'y a pas de subvention, c'est une supercherie : le compte d'investissement est finalement mis sur le compte des impôts directs ou indirects. Ce sont donc les citoyens qui subventionnent à la fois l'entreprise délégataire et les bénéficiaires du projet, un nombre quand même beaucoup plus restreint de personnes).

M. Allet aborde la question des prix de l'eau : les prix de l'eau varient selon les situations. BRL facture 34 centimes d'euros le mètre cube d'eau destiné à l'eau potable, 20 centimes l'eau brute agricole, 90 centimes l'eau brute délivrée dans les quartiers urbains équipés d'un réseau d'eau brute, 30 centimes l'eau brute pour les industriels. Les services ne sont pas les mêmes. Pour l'eau potable, il faut protéger les sources, compter avec les coupures. Globalement, il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau sur les réseaux existants. Le prix final sera fixé par les maîtres d'ouvrage des réseaux secondaires. L'eau potable sera facturée entre 7 et 10 centimes de plus par mètre cube.

M. Allet conclut : les tarifs sont déjà élevés et ne poussent pas à la surconsommation.

1.2. L'intérêt d'un double réseau : le réseau d'eau brute du SITIVS¹ (Assas, Clapiers, Guzargues, Jacou ...) présenté par le Maire d'Assas, M. Jacques Grau.

M. Grau explique qu'au Nord-Est de Montpellier, BRL avait équipé la vallée du Salaison de bornes d'irrigation pour des usages agricoles, sans succès. C'est grâce aux particuliers que l'équilibre a été atteint. Le réseau principal est long de 56367 mètres et les adducteurs 7420 mètres. La consommation a été de 400 000 mètres cubes en 2010, de 670 000 mètres cubes en 2011, mais elle fut exceptionnellement élevée du fait d'un producteur de melons qui a lui seul pris plus de 200 000 mètres cubes, mais cela ne se reproduira plus.

(NR : Une entreprise a en effet pu bénéficier de tous les terrains cultivables du Mas Viviers, très récemment racheté par l'agglomération de Montpellier. Cette entreprise a pu aussi louer d'autres terrains privés et réalisé 200 hectares de melon sous plastique aux portes même de Montpellier, entre Clapiers, Assas, Teyran et Jacou, avec des méthodes très industrielles et chimisées (plastiques, engrais, produits phytosanitaires). Les melons étaient écoulés par les hypermarchés Carrefour. Ce modèle d'agriculture industrielle itinérant (on s'installe pour une seule année et on va ailleurs) est sans doute l'antithèse du développement durable. BRL et le CITIVS ont fourni l'eau avec un effort particulier pour la mise en service des bornes (la plupart n'étaient pas utilisées), mais l'exploitant de melons n'a finalement s'est comporté effectivement comme un gros consommateur éphémère, sans contribuer vraiment, par un abonnement de long terme, à l'amortissement de tout le réseau. Effet d'aubaine, que de se positionner sur un marché de l'eau sans autre contrainte, puisque le réseau a été lui financé par les budgets publics et l'impôt. Par ailleurs, l'impact sur les nappes des techniques chimiques serait à évaluer, mais qui le fera ? La mairie de Jacou a écrit une lettre sans réponse pour savoir quels étaient les produits épandus.

En parallèle à cette histoire de mer de plastique autour de nos villes, le bassin alimenté par la source locale du Mas Viviers a vu tous les poissons mourir, mais, faute de suivi précis, on ne peut que constater une coïncidence.

Cette histoire pourrait bien refléter un des risques que Aqua Domitia ferait peser sur la région : un changement de modèle agricole au profit d'investisseur itinérant achetant de l'eau pour cultiver une seule fois un terrain. Si cela s'est fait à Assas, Jacou, Teyran et Clapiers, cela va se reproduire ailleurs, là où une entreprise peut fournir 200 000 ou 300 000 mètres cubes pour une seule année de consommation.

Enfin, l'évolution du Mas Viviers dont les terres sont réparties entre les 4 communes Jacou, Clapiers, Assas et Teyran est préoccupante avec l'intervention de M. Nicollin dans le jeu spéculatif et sportif sur les terres et sur les eaux – voir encadré de la carte ci-dessous)

M. Grau poursuit : De l'irrigation agricole, on est passé à l'arrosage des jardins des particuliers et à l'aménagement de lotissements et de nouveaux quartiers. L'eau brute sert aussi à une industrie locale de parpaings, au nettoyage de véhicules, à l'arrosage des espaces verts communaux. Elle pourrait servir comme périmètre de protection pour les incendies)

(NR : M. Grau reprend une idée que j'ai défendue dans la lettre envoyée au Préfet Balland et au Président Vezhinet analysant le déroulement du feu de Fontanes en août 2010. Il faudrait

¹ Syndicat intercommunal des travaux d'irrigation dans la vallée du Salaison

d'arrosage qu'un acte individuel, toutes les familles n'ont pas forcément intérêt à entrer comme client du système de distribution. Il y a un seuil de terrain où, en deçà cela ne vaut pas la peine de payer un abonnement pour une consommation limitée, et au delà, la situation est très bénéfique avec le réseau d'eau brute. Quel est ce seuil ? Combien de personnes bénéficient du service d'eau brute dans les six communes ? Y a-t-il des différences entre les communes ? Combien de personnes ont adhéré, puis ont abandonné après avoir fait leurs comptes ? Comment sortir de ce dilemme, qui aboutit finalement à subventionner les familles les plus riches par l'ensemble de la société ? Pourquoi surdimensionner les réseaux et les équipements pour que l'utilisateur final puisse ouvrir son arrosage quand bon lui semble, alors qu'on pourrait concevoir des réseaux d'eaux brutes beaucoup moins cher en équipement et en fonctionnement en instituant des tours d'eau hebdomadaire ou décadaire par exemple par branche et par quartier. On arriverait à un meilleur partage des ressources en eau brutes pour des familles modestes, mais aussi à une nécessaire adaptation des jardins au contexte climatique méditerranéen, en évitant l'arrosage permanent possible en tout point d'un réseau local dispersé.)

1.3. Le double réseau en question. Une analyse de Mme Marielle Montginoul, chargée de recherche du Cemagref

Le double réseau d'eau potable et d'eau brute existe dans quelques pays du monde, comme les Etats-Unis, la Chine, l'Australie, le Japon, et l'Italie. Le premier type de double réseau est un choix délibéré : on construit un réseau d'eau brute urbaine distinct du réseau d'eau potable comme à Paris, Marseille ou Rome. A Hongkong, à côté du réseau d'eau potable, le réseau d'eau brute fournit l'eau des toilettes (78% de connexion). Le deuxième type est un réseau d'irrigation redéployé, notamment par les effets de l'urbanisation. On intègre le réseau d'eau brute agricole dans les quartiers construits sur des zones agricoles.

Le premier intérêt du double réseau est de limiter les investissements pour le réseau d'eau potable, car l'usage des eaux brutes va réduire les besoins en eau potable au moment des pointes de consommation ; le second intérêt est d'équilibrer le budget des fournisseurs d'eau brute ; le troisième intérêt est de séparer des usages « nobles » des usages « non nobles » ; le quatrième intérêt est de prendre plus d'eau pour l'arrosage que dans le cas d'un réseau unique d'eau potable, mais cela peut aussi devenir un inconvénient pour l'environnement...

Les inconvénients du 2^e réseau sont aussi connus : son entretien est souvent mal fait ; le risque d'une interconnexion entre réseau d'eau brute et eau potable existe lorsque des usagers bricolent leurs propres connexions ; la surconsommation d'eau brute entraîne de facto une baisse de consommation d'eau potable et donc un déséquilibre budgétaire pour les communes ou les gestionnaires de l'eau potable, ce qui conduit à un relèvement du prix de l'eau potable. Dans une étude récente sur la ville de Perpignan, il a été montré que 72% des familles consommeraient moins de 27 m³ par an d'eau brute. Cela limite forcément l'intérêt du double réseau pour la très grande majorité des gens.

Pour conclure, Mme Montginoul s'interroge : qui va consommer l'eau brute ? Quelle sera la durabilité du 2^e réseau ? Quelles seront les conséquences pour l'environnement ?

(NR : montrer que le double réseau a aussi ses revers est important, dans un débat où tout semble aller vers la solution Aqua Domitia, comme projet absolument indispensable.)

1.4. Eléments d'intervention du public

M. Marzolf se tourne vers le public pour lancer le débat avec la salle. La première personne à s'exprimer est Louis Pouget, chargé de l'eau à l'agglomération de Montpellier.

M. Pouget affirme que l'eau est vitale pour la région. Aqua Domitia est un projet incontournable, qui prélève qu'un débit minime dans le Rhône. Il précise qu'effectivement les budgets de l'eau brute et de l'eau potable sont séparés. Le double réseau est une bonne chose, mais attention, il faut des consommations suffisantes en eau potable pour équilibrer les comptes du gestionnaire.

(NR : Les temps de parole des intervenants sont minutés et il y a relativement peu d'intervenants dubitatifs ou contre le projet Aqua Domitia. Les temps de débat avec le public sont aussi minutés et il paraît abusif que les institutionnels et les politiques en faveur du projet réduisent encore plus le temps des interrogations venant des citoyens.

M. Pouget parle d'équilibrer les compte du gestionnaire, ne veut-il pas dire qu'il faut dégager des profits d'exploitation pour les actionnaires du distributeur privé de l'eau ?)

M. Jean-Claude Favier s'exprime alors en « simple citoyen » en s'adressant directement à M. Pouget pour lui rappeler que le réseau de l'agglomération de Montpellier est en délégation de service public avec Véolia jusqu'en 2014 et qu'il faudrait songer à arrêter ce contrat. Il s'étonne que sur la diapositive présentée par Mme Montginoul sur l'eau brute à Perpignan, figure le logo de Véolia. Il demande quel sera le prix de revient de l'eau d'Aqua Domitia et pose enfin la question des rapports entre BRL et la SAUR, actionnaire de BRL exploitation.

M. Pouget répond que l'eau ne change pas de prix et évoque la maîtrise de l'eau et du prix sur 20 ans à Montpellier. Il dénonce l'attitude du groupe des verts sur les rapports entre la ville et Véolia. Ils ont signé, affirme-t-il puis ils ont demandé une audit, qui a démontré l'exemplarité de la gestion de l'eau à Montpellier. C'est le meilleur système pour la ville. En 2014, on verra entre la DSP (délégation de service public à une entreprise privée) et la régie ce qui sera le plus intéressant.

(NR : M. Pouget énonce une contre-vérité. Jamais les verts n'ont voté pour la DSP à Véolia qui a été choisie par le Maire Georges Frêche, voté par les élus municipaux du PS, du PC et des radicaux de gauche en 1989. Par ailleurs, l'Audit demandée par les Verts montre au contraire bien des failles dans le système de gestion, à commencer par des niveaux de consommation excessifs et une efficacité générale très peu améliorée, et surtout un correctif de dernière minute sur les bénéfices accumulés par Véolia en 20 ans : il a été instituée une taxe d'occupation du domaine public de 2 millions d'Euros à partir de 2009. Le prix de l'eau a été baissé de 10% par Mme Mandroux pour 2010 dans la ville de Montpellier même).

Mme Montginoul précise que le logo de Véolia figure car la société a financé la recherche sur la ville de Perpignan, et il aurait été malhonnête de ne pas le mentionner. « Ce n'est pas de la publicité », dit-elle.

M. Grau, maire d'Assas, intervient sur la question des différentiels de prix pour préciser qu'on doit compter l'assainissement collectif dans l'eau potable, et pas dans l'eau brute.

M. Allet, directeur de BRL, explique que BRL est composée de 9 sociétés différentes, dont une est à Madagascar. La SAUR détient 14% des actions de la maison mère, et 49% de la société BRL exploitation. La SAUR a contribué à sauver BRL il y a une vingtaine d'année en lui fournissant 15 millions d'Euros, et elle reçoit aujourd'hui un dividende de 460 000 euros, soit une rémunération de 3,1% du capital. Ceci est normal et se fait sous le contrôle des collectivités partenaires.

Des élèves de Polytech Montpellier posent la question de la qualité de l'eau brute et des risques de contamination des terres agricoles avec des bactéries comme Echerichia Coli, qui pourraient pénaliser la production notamment en bio.

M. Marzolf renvoie à la réunion spécifique du 18 octobre sur la qualité de l'eau du Rhône. M. Allet intervient tout de même pour dire que la surveillance des eaux est faite tout le long du parcours. La qualité de l'eau est fixée par décret, et les eaux sont analysées par des laboratoires indépendants. Il n'y a aucun risque de contamination, et 180 analyses sont faites par an sans trouver aucun risque. Pour Echerichia Coli, il n'y a pratiquement pas cette bactérie dans l'eau du Rhône. Du fait de l'écoulement lent et de l'action du soleil dans le canal Philippe Lamour, les eaux sont saines. Beaucoup d'agriculteurs bio les utilisent.

(NR : l'argument du soleil jouant pour l'assainissement bactérien des eaux est bien connu. Justement, la question des étudiants méritent qu'on s'y arrête un peu plus. Car Aqua Domitia, c'est justement pas un canal à ciel ouvert mais un tuyau enterré sur 130 km. Une contamination est-elle vraiment impossible sur un si long parcours ?)

Par Internet, Thierry Ruf pose la question suivante à Mme Monginoul. Un double réseau constitue un investissement pris en charge par toute la société à travers les budgets publics, or il ne dessert qu'un nombre limité d'usagers. N'y t-il pas un risque de tension sociale entre ceux qui payent le double réseau et qui n'ont pas d'eau brute chez eux et ceux qui arrivent dans les nouveaux quartiers et bénéficient de l'eau brute grâce à l'appui des autres. Mme Montginoul convient que cette question se pose effectivement.

M. Allet intervient. Le double réseau, cela permet d'éviter des forages dans la nappe.

(NR : cet argument sera contesté plus tard, dans le débat de Béziers, quand un chercheur du BRGM précisera que l'eau des forages revient moins cher que l'eau des transferts BRL et qu'il y a un risque d'accroissement de l'exploitation des eaux souterraines par les personnes qui feront la comparaison).

Aliénor Bertrand, militante d'EELV, chercheur en philosophie sur la démocratie locale, remercie Mme Montginoul sur la qualité de son exposé et pose la question de l'inéquité dans les réseaux. Les responsables du projet Aqua Domitia parlent en mètres cubes globaux. Il faudrait une analyse fine des usages qui fait défaut dans le dossier présenté. Aqua Domitia repose sur l'étude Aqua 2020, et on pourrait beaucoup plus approfondir ces questions des besoins et des usages. Comment les collectivités locales vont mettre en place des alternatives ? Dans la commune de Castelnau, le PLU vient d'être modifié en autorisant la construction des piscines à un mètre seulement des limites de propriété et non quatre mètres comme auparavant. Cela va conduire à une multiplication des piscines et des consommations d'eau pour ceux qui peuvent les construire. Il faudrait vraiment revoir le débat en termes équilibrés entre Aqua Domitia et les politiques régionales alternatives.

Monique Pétard, responsable du Développement Durable au Conseil Général de l'Hérault, pense que la question est pertinente. Il ne faut pas seulement réfléchir à l'adducteur Aqua Domitia. La vigne souffre de stress hydrique. Au delà de 35°C, les végétaux souffrent. Il faut à la fois penser à l'économie de la ressource et à apporter de la ressource. Il faut fiabiliser les réseaux. Le canal de Gignac perdait 80% de son eau. On est intervenu. Il faut financer Aqua Domitia parce qu'on en a besoin. Avec le réchauffement climatique, on va peut être devoir réfléchir aux piscines collectives plutôt qu'aux piscines individuelles, à des arrosages limités. Il faut changer de pratique.

(NR : changer de pratique, certainement. Mais ne pas tomber dans une simplification extrême non plus. Le canal de Gignac perdait de l'eau, mais sans doute pas 80%... et de toute manière, toutes les eaux perdues par le canal reviennent à l'Hérault directement ou via la nappe d'accompagnement fluviale, plus en aval).

Suite de la première table ronde : Le prix de l'eau brute et de l'eau potable.

1.5. Les composantes du prix de l'eau, par Mme Marielle Montginoul, du Cemagref.

Mme Montginoul s'excuse de ne pas traiter spécifiquement la question du prix de l'eau brute mais d'être plus générale. Elle pensait que cette question serait traitée par BRL.

A Montpellier, l'eau est au tarif de 3,1 euros le mètre cube. De façon générale, la tarification peut être forfaitaire, volumétrique ou une combinaison des deux, qu'on appelle en binôme, un forfait et une part dépendant des volumes consommés. Cette part peut elle même dépendre d'un prix constant quelque soit le volume consommé, ou un prix en paliers croissants en fonction du volume consommé. En théorie, on peut avoir aussi des paliers décroissants.

A Montpellier, va rentrer en vigueur en 2012 une tarification en palier croissant, les 120 premiers mètres cube au tarif de base, et ensuite un tarif augmenté de 20%.

(NR : information intéressante et encore peu connue du public. Mais nous avons montré à travers les chiffres de l'Audit que la consommation moyenne des Montpellierains s'élève à 71 mètres cubes par an. Cela signifie qu'une famille moyenne de 4 personnes ne consomme pas 120 mètres cube comme référence trop souvent citée mais 284 mètres cube par an. L'impact financier va être très intéressant dans un premier temps, mais va-t-on utiliser l'argent des surconsommations à aider les gens à diminuer leur volume consommé ou simplement compté sur un effet économique ?).

Mme Montginoul souligne que la loi impose certaines choses. L'eau doit payer l'eau. Un individu peut demander la pose d'un deuxième compteur pour ne pas payer la redevance assainissement. Il aura l'eau à 1,70 euro le mètre cube au lieu de 3,10 actuellement. Ce tarif est finalement assez proche des tarifs pratiqués pour l'eau brute par BRL

(Nr : 1,06 euros mais avec un tarif de branchement de 1000 euros).

Les tarifs décroissants sont désormais interdits, le forfait exceptionnel. Les ménages vont comparer différents scénarios, eau potable seule ou eau potable et eau du jardin séparée. Si la consommation d'eau potable diminue, automatiquement, le coût de l'eau potable augmentera de façon significative.

(Nr : Au bout du compte, la mise en place de double réseau dans une commune ou un syndicat intercommunal crée une sorte de discrimination entre anciens et nouveaux habitants, les premiers payant pour le double réseau des seconds. Mais en plus, l'impact sur le prix de l'eau potable est à la hausse, ce qui amplifie l'effet discriminant. Tandis que les nouveaux pourront arroser à bon compte leurs jardins en périphérie, les anciens habitants auront nécessairement obligation de diminuer fortement arrosage et consommation).

1.6. Position des consommateurs sur le prix de l'eau, par Simone Bascoul, Présidente de l'union locale de la Confédération Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Mme Bascoul rappelle l'exigence de la fourniture de l'eau de qualité à des coûts acceptables inscrite dans la loi LEMA. Pour les consommateurs, la visibilité du prix de l'eau est insuffisante. Le rapport annuel du Maire contient peu d'informations sur le prix de l'eau. Près de 11 millions de foyers ne voient jamais de facture d'eau. Les familles font des chèques aux syndicats des immeubles. Or l'eau est de plus en plus chère et la transparence des coûts toujours imparfaite. On accuse les consommateurs de trop consommer, mais cela reste obscur. On se perd dans les structures tarifaires. On veut une analyse sur la réalité économique de chaque opération, du captage à l'assainissement des eaux usées. On veut aussi que le poids de la facture d'eau dans les dépenses des ménages ne dépasse pas 3%, avec une part forfaitaire diminuée et une tarification progressive adaptée. Enfin, il faut rechercher l'échelle pertinente de la gestion de l'eau et renforcer la démocratisation, face à de trop nombreux arbitrages.

(NR : Mme Bascoul a parfaitement raison de souligner la peu de lisibilité des rapports annuels du maire qui sont en fait rédigés par le délégué du service sans commentaire ou analyse critique des données et des faits de l'année.)

1.7. Eléments constitutifs du prix de l'eau potable par Philippe Blatière, Directeur du pôle hydraulique, Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC).

M. Blatière se présente comme un partenaire de BRL sur la communauté de communes d'Aigues-Mortes, dans le Gard. Le CCTC a été créé en 2002 en substitution d'un SIVOM. Il exerce 25 compétences dont le traitement des déchets et la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Aigues-Mortes a 8000 habitants résidents, mais en été, il y a 15000 personnes le soir dans la ville.. Au départ, l'eau potable est extraite du captage d'Aimargues au Nord d'Aigues-Mortes (voir schéma ci après), et l'eau va jusqu'au Grau du Roi (8000 habitants). Port Camargue a été réalisé en 1970. Il y a maintenant 100 000 habitants en été, 3000 autrefois. Il fallait de l'eau. BRL s'est présenté et a proposé de créer une station de potabilisation de l'eau du Rhône. Le CCTC achète l'eau potabilisée à BRL. Sans BRL, on aurait jamais pu réaliser le Grau du Roi et Port Camargue. Il faut donc sécuriser BRL ! BRL, c'est l'abondance d'eau garantie !

Le pompage d'Aimargues fournit 2,6 millions de mètres cubes. On achète 1,4 millions de mètres cube à BRL dont 800000 en été. Pour une famille qui consommerait 120 M3 par an, l'eau est tarifée 2,45 Euros le m3, mais si on prend un abonnement eau potable sans assainissement, le prix est de 1,04 Euro le m3.

On supporte des investissements pour 100 000 habitants alors qu'il n'y a que 20 000 habitants permanents. La structure des dépenses pour l'eau comprend 39% de charges pour acquérir

BRL est moins cher avec une grande exploitation si il y a un usage permanent de l'eau. Les factures de BRL varie entre 10000 et 20000 euros par exploitation. Le prix se situe entre 18 et 20 centimes d'euros par mètre cube. Utiliser l'eau d'un forage est moins cher, entre 14 et 16 centimes par mètre cube, mais c'est aussi moins sur. Le Rhône ne sera jamais tari, une nappe peut elle ne plus fournir assez d'eau.

Pour les agriculteurs accédant à l'eau par d'anciens canaux gravitaires, le coût de l'eau est bien moindre, mais c'est du au fait que les ouvrages ont été financés et réalisés depuis longtemps.

En viticulture, il faut 800 à 1000 mètres cube par hectare.

Il faut que le prix de BRL soit le même pour tous et que le coût soit supportable. Le revenu d'un viticulteur moyen est 800 Euros par mois.

BRL fournira l'eau à des structures collectives, il ne faut pas de concurrence déloyales entre agriculteurs d'une même région.

(NR : M. Pontier parle d'une exploitation qui irriguerait en fait entre 50 et 100 hectares de vigne, mais donne le revenu moyen d'un exploitant qui en cultive beaucoup moins (on aimerait bien avoir les données plus précises des catégories d'agriculteurs dans les zones traversées pour savoir lesquelles seront aptes ou non à entrer dans les ASA et la clientèle de BRL).

Le besoin en eau de la vigne est très ciblé sur le mois d'août, où presque tous les viticulteurs qui auront souscrit - via leur ASA - à une fourniture d'eau Aqua Domitia, souhaiterons irriguer. Dans le dossier présenté au débat, on envisage d'irriguer 10000 hectares. Or, dans le meilleur des cas, compte tenu des eaux envoyées dans les réseaux urbains ou littoraux pour l'eau potable, on ne peut s'attendre qu'à une disponibilité en eau pour l'agriculture de l'ordre de 1000 litres par seconde. Le besoin viticole se concentrant sur le mois d'août, avec 1000 mètres cube demandés par hectares sur ce mois, le réseau ne pourra délivrer techniquement de l'eau qu'à 2500 hectares de vigne. Si jamais d'autres besoins agricoles maraîchers ou fruiticoles se présentent aussi, moins de vigne pourrait être arrosé. Question concurrence, le réseau Aqua Domitia va en provoquer. Comment les ASA géreront leur antagonisme entre maillons, entre ASA et au sein de l'ASA entre viticulteurs ?)

1.9. Eléments d'intervention du public

Mme Cathy Vignon (association Mosson Verte) se dit surprise par l'idée d'abondance de l'eau annoncée par M. Blatière, dans le cas d'Aigues-Mortes. Elle souhaite que Mme Montginoul précise si les gens qui disposent d'un double réseau, eau potable et eau brute, consomment globalement plus d'eau ou non.

Mme Montginoul explique que c'est précisément l'objet de recherche en cours. Elle cite comme référence l'opinion de M. Plantey, directeur de la Société du Calan de Provence (l'équivalent de BRL dans la région PACA) qui considère que globalement, les utilisateurs de double réseau consomment 20% d'eau en plus, moins d'eau potable, plus d'eau brute.

M. Allet (Directeur de BRL) déclare que des branchements séparés sur le réseau d'eau potable, un pour l'eau potable et un pour l'arrosage du jardin, n'ont aucun intérêt. Il faut un double réseau.

Une personne se désignant comme simple citoyenne pose la question des surfaces irriguées ou des surfaces desservies ? Il y a des planchers de consommation énormes, 300 mètres cube. C'est énorme. Combien cela coûte à l'hectare irrigué ?

Un cadre de BRL parle de 7000 à 15000 hectares selon les fourchettes. Ce sont des surfaces estimées en fonction de besoins agricoles. Mais l'eau n'ira pas seulement à l'agriculture. L'accès à l'eau ne sera pas forfaitaire, ni pour l'agriculture, ni pour les particuliers. On ne le fait plus. Le coût total du projet, maillons principaux et branchements de distribution est de 280 millions d'Euros, mais cela ne correspond pas à la seule agriculture. Pour celle-ci, l'investissement est compris dans une fourchette de 5000 à 12000 euros par hectare. On estime optimal le chiffre de 7000 à 7500 euros par hectare.

(NR : On peut faire dire ce que l'on veut avec des chiffres et des estimations. On peut quand même objectiver les choses, en disant que si jamais on arrivait à équiper 10000 hectares et que l'on consacre alors toute l'eau d'Aqua Domitia aux usages agricoles, l'investissement correspondant est simple à calculer : 280 millions d'euros divisés par 10000 hectares = 28000 euros par hectare. Si on réserve la moitié du débit aux usages de potabilisation de l'eau, on peut dire que la moitié de l'investissement correspond à l'économie de l'eau potable. Mais l'autre moitié est bien affectée à l'agriculture... Or il n'y aura plus 10000 hectares irrigués mais 5000 hectares à l'arrosage ... ce qui fait toujours 28000 euros d'investissement par hectare. Si on tient compte des remarques précédentes sur l'irrigation particulière de la vigne au mois d'août, on n'a de l'eau pour irriguer en pointe que pour 2500 hectares... Là, on crève tous les records, 56000 euros par hectare de vigne réellement desservi ! Même si ces calculs peuvent être affinés, ce sont des ordres de grandeur très éloignés des 7000 Euros par hectare. Qui peut défendre cela raisonnablement ?)

Agnes Gizard, militante d'EELV s'interroge aussi sur l'abondance de l'eau du Rhône. Celle-ci sert à plusieurs choses, comme le refroidissement des centrales nucléaires, et l'approvisionnement de la Camargue. Pour réduire les consommations agricoles, il faut penser aux cépages, retrouver ceux qui sont vraiment adaptés au climat méditerranéen et aux étés très chauds. L'agriculture ne devrait pas échapper aux recherches d'économies d'eau.

M. Pontier argumente sur la volonté des consommateurs qui ne veulent plus des cépages de Carignan et d'Aramon. On pourrait aussi interdire la salade et obliger les gens à cultiver du pois chiche. Dans notre culture, on est dans l'idée d'économiser l'eau. On arrive à affiner mais il faut un minimum de consommation pour faire une production agricole.

M. Blatière modère son idée d'abondance de l'eau pour le réseau d'Aigues-Mortes. Il précise même que la Communauté de Communes Terres de Camargue étudie actuellement les possibilités de récupérer les eaux de la station d'assainissement. Si cela marche, la CCTC n'achètera plus l'eau à BRL et BRL le sait. Nous sommes tous impliqués dans les économies d'eau.

(NR : cette déclaration conforte l'analyse que nous faisons ci dessus du prix élevé de l'eau traité provenant du Rhône par rapport aux eaux souterraines des Kartz. Mais elle a une autre

signification. Si on trouve une solution locale d'équilibre entre besoins et ressources, on n'a plus besoin de l'apport BRL. L'idée de sécurisation tombe... à l'eau.)

M. Allet intervient pour dire que l'agriculture a économisée en 30 ans 30% d'eau en passant des techniques d'aspersion aux techniques de goutte à goutte. C'est une réalité, on fait des recherches pour utiliser le moins d'eau possible, on donne des avertissements météo pour piloter l'irrigation. On ne part pas du principe que l'eau du Rhône est abondante. En revanche, on doit tenir compte des conditions économiques des exploitations et établir des factures d'eau compatibles avec les charges. L'idée de BRL est d'avoir des ressources et des clients durables.

Aliénor Bertrand, d'EELV, signale qu'on parle aujourd'hui d'irriguer la Vigne quand hier, c'était le tuyau pour Barcelone qui justifiait le transfert. Il ne faut pas opposer directement les agriculteurs et les écologistes, ce n'est pas le débat central sur l'eau. C'est une question de politique régionale, et on en discutera dans la réunion thématique sur l'agriculture (à Capestang le 3 novembre 2011). Revenons à Port-Camargue ! C'est un fait historique, on a choisi ce modèle dans les années 1960. Mais a-t-on besoin aujourd'hui d'un développement de cette nature ?

M. Blatière explique que son père (qui était aussi élu municipal) a accepté le projet Port-Camargue. Cela se présentait comme cela. Aujourd'hui, on vit avec, on fait avec pour l'eau et l'écologie. Il y a une pression démographique sur les élus. Il faut subir avec le moins de problèmes possibles. M. Blatière précise : en tant que technicien, je subis le développement urbain et je fais avec pour fournir l'eau. On réfléchit pour que les gens diminuent leur consommation.

M. Bouillé s'insurge, à propos de l'intervention d'Aliénor Bertrand. Comment ça, il n'y a pas de politique intelligente de l'eau en Languedoc-Roussillon !

M. Marzolf intervient : je n'ai pas entendu cela !

M. Bouillé poursuit : la politique, c'est le réseau hydraulique sur les costières du Gard, les résultats sont étonnants. S'il n'y avait pas eu BRL, ce serait comme le Larzac. Aqua Domitia entre dans une palette d'actions. On a des réponses différentes pour la Lozère et les Pyrénées-Orientales. Il y a bien une véritable politique d'aménagement du territoire, une politique réfléchie pour la vallée de l'Hérault et pour l'Aude. Bourquin est allé 10 fois en Lozère. Il faut des solutions qui marchent, des politiques de développement durable de l'eau pour la viticulture et l'arboriculture. Il n'y a pas que la région, les départements et les villes s'y mettent aussi, dans une avancée collective. Est-ce qu'on peut arrêter le nombre de languedociens en augmentation ? Il y a de la place pour tout le monde, il faut anticiper.

2. Deuxième table ronde :
Les forages
La gouvernance et l'organisation de la gestion de l'eau,
La gouvernance du projet à la suite du débat

**2.1. Réglementation, coût des forages proprement dit et de leur maintenance ;
Conséquences des forages sur la ressource souterraine, risques pour l'environnement
par Jean-Daniel Rinaudo, BRGM**

M. Rinaudo traite d'abord des forages en milieu urbain ou péri-urbain. Il rappelle que les gestionnaires de réseaux d'eau collectifs font face à la multiplication des forages. Pour les personnes qui créent un forage, la motivation essentielle est la réduction de la facture d'eau. Les besoins sont divers, remplir une piscine, arroser le jardin, avoir de l'eau pour les WC... Il y a derrière une idée d'accaparement de l'eau souterraine. En effet, les forages sont rarement déclarés. On est loin d'avoir un inventaire à jour des forages.

Dans 13% des communes de l'Hérault, on estime qu'un ménage sur quatre dispose d'un forage.

Il y a quand même un intérêt aux forages : cela soulage le système collectif dans les périodes de pointe de consommation. Mais il y a aussi beaucoup de problèmes : ils sont souvent mal faits, concurrents les uns des autres ; ils traversent des nappes d'eau saumâtres et polluées pour chercher de l'eau profonde de meilleure qualité, à 50 ou parfois 100 mètres de profondeur. En mettant en contact les nappes superficielles et les nappes profondes, ils favorisent la contamination des eaux profondes et c'est irréversible. Ils concurrencent aussi les forages des collectivités. D'autres inconvénients existent : le retour d'eau de mauvaise qualité dans le réseau d'eau potable suite à des branchements hasardeux, cela arrive dans l'agglomération de Montpellier. Il y a un problème d'équité, car on peut utiliser par exemple 120 m³ d'eau forée qui se retrouve dans le réseau d'assainissement sans aucune contribution financière pour le faire fonctionner.

Les tarifications saisonnières, qui renchérissent le prix de l'eau en été, sont souvent justifiées par l'économie d'eau attendue. Mais elles poussent aussi à faire d'autres forages.

Dernièrement, la législation a évolué. Les forages de moins de 1000 mètres cube doivent être déclarés, mais on ne peut rien interdire, on peut seulement vérifier s'il y a bien une mesure du prélèvement d'eau.

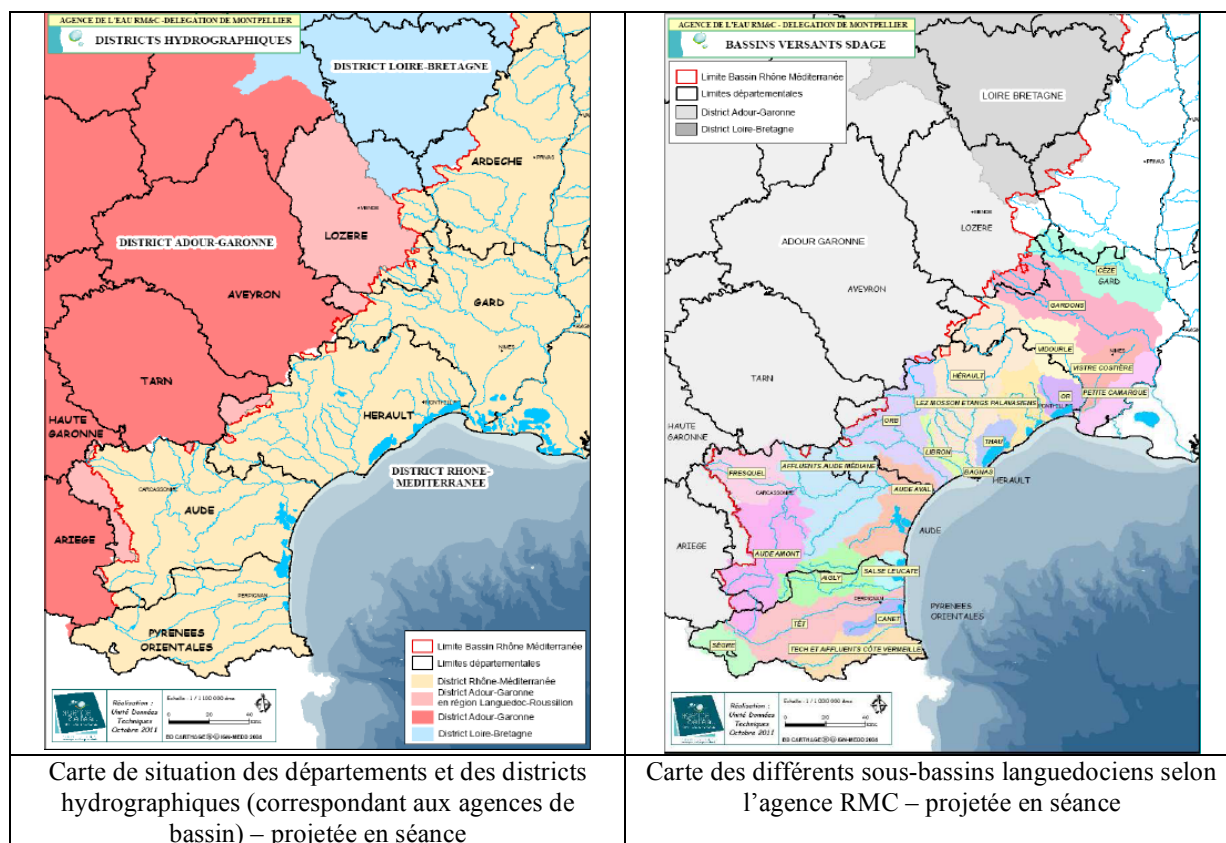
En milieu agricole, les forages sont mieux réalisés qu'en milieu urbain. Les normes sont plus respectées. Mais localement, il peut y avoir surexploitation de la nappe ressource. Il y a un risque réel : un agriculteur peut adhérer au réseau Aqua Domitia comme une sorte d'assurance pour avoir de l'eau, mais continuer à utiliser ses forages tant qu'ils donnent de l'eau. On observe ce phénomène à Villeneuve de la Raho (Pyrénées-Orientales).

Pour conclure, M. Rinaudo considère que les forages doivent être compris à la fois comme une menace et une opportunité ; qu'il faut améliorer la réglementation des forages ; qu'ils constituent en soi une incertitude vis-à-vis du projet Aqua Domitia ; que de toute façon, ils sont là et il faut tenir compte de leur existence.

(NR Comme pour l'exposé de Mme Montginoul, on peut souligner la richesse des informations données et de l'analyse équilibrée autour d'un fait de société : il y a de plus en plus de forages, et quand on modifie les paramètres de la gestion collective, on change aussi les fonctionnements des systèmes mal connus d'exploitation individuelle de l'eau. Apporter une possibilité d'eau supplémentaire ne conduit pas nécessairement à l'utilisation de ce réseau si les conditions locales permettent de poursuivre et même d'intensifier l'utilisation des eaux souterraines)

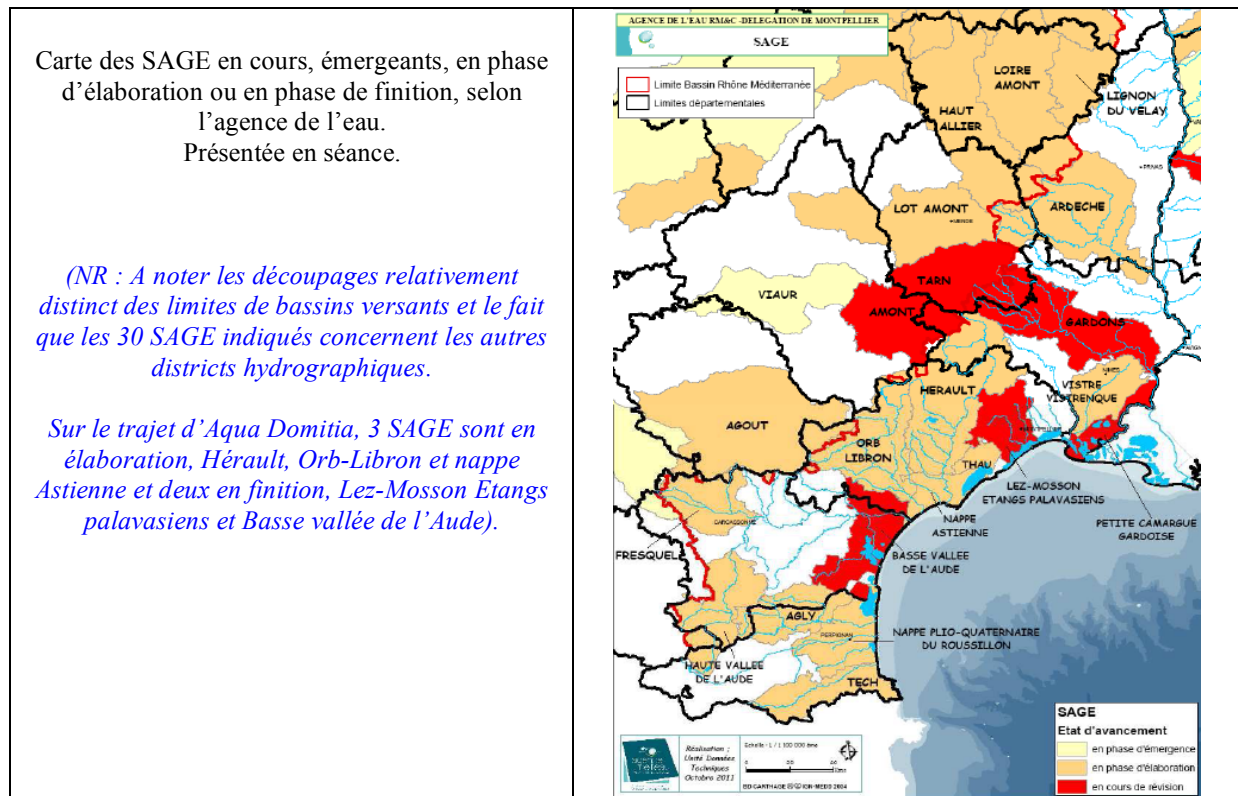
2.2. Gouvernance de l'eau sur le territoire : institutionnels et opérateurs par Michel Deblaize, Délégué régional, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse .

M. Deblaize signale que la région Languedoc-Roussillon est à cheval sur trois districts hydrographiques, dont le plus important est celui de Rhône-Méditerranée-Corse (voir carte ci après). La Lozère elle même se trouve sur les trois districts (Loire, Adour Garonne et RMC). Il existe un plan de gestion des districts approuvé en 2009, qui prévoit le bon état des masses d'eau pour 2015. Cependant, des dérogations sont possibles jusqu'en 2021 et même 2027. La base est le plan de gestion dit SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau). Il a une portée juridique, prévu dans la loi de 1992 : Il est opposable à l'administration. La loi de 2006 a ajouté qu'il est opposable aux tiers. Le SDAGE peut donc s'opposer aux forages.



C'est au niveau hydrographique des sous-bassins versants que le SDAGE trouve une concrétisation dans des SAGE (schéma de gestion de seaux). Actuellement, une trentaine de SAGE sont en élaboration (voir Carte ci dessous). C'est l'échelle pertinente pour le grand

cycle de l'eau, avec une cohérence entre les eaux souterraines, les eaux superficielles et les milieux aquatiques.



La structure de gestion est un établissement public territorial de bassin qui assure la coordination entre les acteurs, étudie les ressources et porte les actions. Il traite aussi des interfaces entre eau et aménagement en participant aux SCOT (schéma de cohérence territorial des agglomérations), au PLU (plan local d'urbanisme des communes), des SRAT (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire) et des SCOE (schéma de cohérence écologique).

Les SAGE sont en place sur tous les bassins y compris sur certaines zones au dessus de nappes d'eau souterraine. Ils ont une commission locale de l'eau.

A une échelle plus restreinte, on trouve les Etablissements publics de coopération intercommunale. En effet, initialement, c'était les communes qui assuraient le petit cycle de l'eau potable, de l'assainissement et de l'eau brute. Elles ont ensuite délégué ces services à des syndicats intercommunaux, et même à des établissements publics de coopération. Elles n'ont en effet plus la capacité de gérer l'eau et de renouveler les réseaux. Sur le territoire traversé par Aqua Domitia, on trouve de nombreuses communautés de communes qui gèrent l'eau.

A une échelle plus large, il y a une gouvernance supra - bassins versants. D'abord au niveau départemental, il y a un comité départemental de l'eau où on aborde toutes les questions, avec des représentants de l'Etat, de la région, et des structures de gestion. Ensuite, au niveau régional, il y a un comité sectoriel qui élabore des accords-cadres entre l'Etat, l'agence de l'eau et la région, définit des chartes, travaille à un service régional public de l'eau. Enfin, à l'échelle supra - régionale, on traite du supra- bassin, c'est à dire du Rhône hors de la région.

(NR. L'exposé de M. Deblaize permet de bien montrer la complexité géographique et institutionnelle de la gestion des eaux, eaux plurielles en réalité. Les découpages territoriaux sont multiples et parfois contradictoires. Les mécanismes de décision ne vont pas de soi tant il y a d'intervenants et de manière d'appréhender l'eau. On comprend bien que chaque acteur perçoit les choses différemment à son échelle et selon son angle de vue. L'Agence de l'eau, les services de l'Etat considèrent que c'est un bien public à réguler ; les communautés locales, les associations syndicales autorisées la prennent plutôt comme un bien commun partagé selon des règles locales ; les sociétés de service en font plutôt un bien marchand, ou plutôt un service marchand réglé par des contrats individuels. Certains acteurs intermédiaires, les collectivités urbaines, les départements et la région ont des points de vue différents en composant entre les trois modèles de gestion).

2.3. La gouvernance de l'eau par Abel Dumont, Agronome, association Eau Secours 34 .

M. Dumont présente Eau Secours 34 comme une association qui milite pour une gestion écologique et sociale de l'eau, sous le contrôle des citoyens. L'eau est un bien commun, pas une marchandise. Il engage la réflexion par quelques questions qu'il qualifie de « mauvais goût » : le stress hydrique n'existe-t-il que pour la vigne ? Faut-il arroser la vigne ou arroser des électeurs ?

Première remarque : les jeux sont faits. En 2006, la région a accepté le principe du transfert de l'eau du Rhône sur la base de l'étude Aqua 2020. En 2008, l'Etat cède le réseau à la région, qui poursuit la délégation à BRL. Le nom d'Aqua Domitia a été donné au projet. Les décisions sont déjà prises. La région favorise une démarche de vendeur d'eau.

Deuxième remarque : il y a une continuité entre le projet de Philippe Lamour et Aqua Domitia. C'est le même projet que Blanc voulait faire, à la dimension près.

Troisième remarque : le canal Philippe Lamour a été réalisé il y a quarante ans ou plus entre le Rhône et Montpellier. Dans le dossier, il n'y a aucune évaluation, aucun bilan présenté. On va faire la même chose plus loin avec 280 millions d'Euros.

Le débat public est une formalité, un passage obligé, mais tout est décidé depuis trois ans. Le dossier de BRL est très bien fait, une belle communication. Nous, associatifs, on fait avec ce que l'on a. On peut quand même s'étonner de la présentation des alternatives au tuyau que BRL présente lui-même comme sans intérêt. Pourtant, un c'est peut-être mieux qu'un tuyau ? Où sont les études objectives ? Ici même, un élu a répété deux fois dans les réunions du débat public que les espagnols étaient ignares ou presque d'avoir refusé le tuyau pour préférer la désalinisation. A-t-on un point de vue indépendant là-dessus ? Enfin, le dossier escamote complètement la question de la qualité du Rhône. La région a même délégué cette question à BRL (p63 du document). La gouvernance régionale de l'eau serait-elle finalement donnée à l'opérateur BRL ? En tous cas, c'est pour le moment qu'un plaidoyer grossier et il faudrait une vraie démarche participative.

M. Dumont conclut qu'il souhaite un débat plus large sur un vrai service de l'eau dans la région. Faisons-le ! clame-t-il.

M. Marzolf intervient pour dire que le débat public est effectivement un produit de la loi votée par les députés et que cela s'impose à tous, même au Président de la République quand

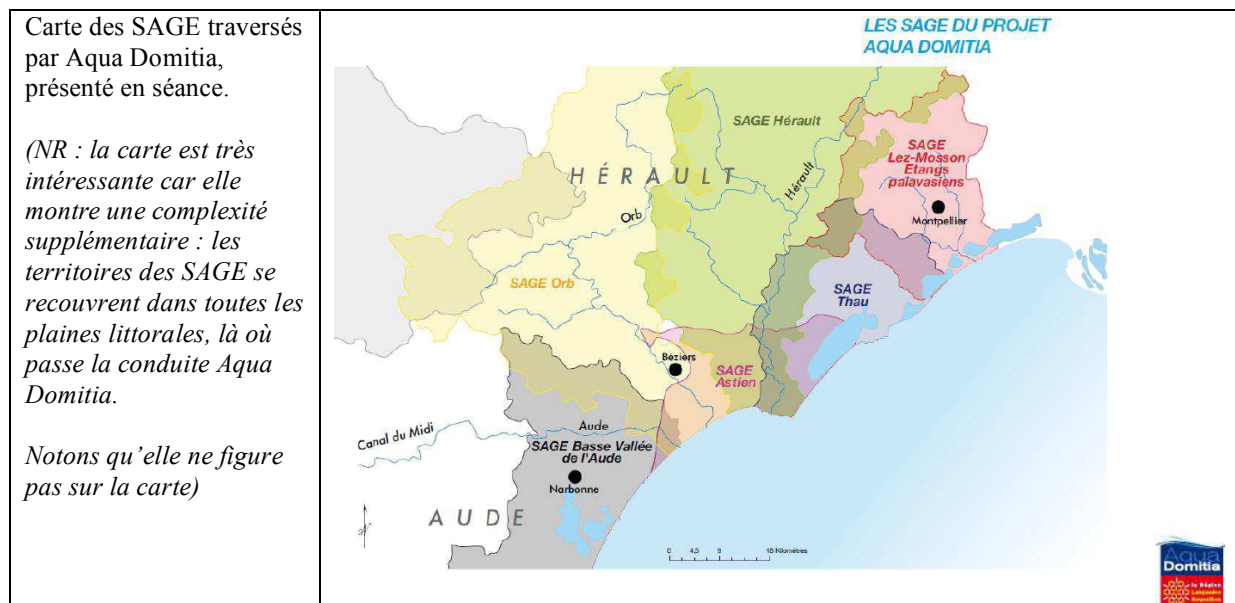
il souhaite créer une centrale nucléaire quelque part. Il cite également un débat sur le contournement de Bordeaux dans lequel le débat public a influencé le résultat final. Tant que le premier coup de pioche sur un chantier n'est pas donné, tout est possible sur le plan des décisions).

2.4. La gouvernance du projet après le débat par Pascal Pinet, DGA chargé de l'aménagement durable des territoires, Conseil régional

M. Pinet reprend la dernière phrase de M. Dumont et affirme : on est tout à fait d'accord, on veut un service public de l'eau. Le débat actuel est un exercice de la démocratie. Les questions aident à améliorer le projet. Doit-on faire Aqua Domitia ? Le dossier est bien fait, mais il y a des nouvelles questions, il faut les intégrer pour une bonne gouvernance.

La gouvernance est celle des bassins et des SAGE (voir carte des SAGE traversés par Aqua Domitia), ainsi que de l'Inter SAGE. Il y a un accord - cadre Agence – Etat - Région et une charte du développement durable. Dans l'instance de concertation, sont réunis 80 représentants. Cela a fonctionné avant le débat public.

(NR. On a appris l'existence de ce comité inter SAGE au début du débat public Aqua Domitia. Quelle est la nature de cette instance ? Qui sont les représentants ? Comment ont ils été nommés ? Qui convoque et propose l'ordre du jour ? Quels sont les textes discutés et les résolutions prises ? Où peut on trouver les documents de référence sur cette instance ?).



Quel est le calendrier de cette gouvernance ? En 2011, se déroule le débat public. Au premier trimestre 2012, sera établi le bilan du débat puis les délibérations et la prise de décision sur le projet. Au deuxième trimestre, seront lancées les études. En 2013, commenceront les premiers travaux. De 2013 à 2020, seront réalisés progressivement les cinq maillons. Mais le projet est d'abord un programme. Il y a une colonne vertébrale à cinq maillons réalisés indépendamment les uns des autres.

(NR. Pas vraiment indépendamment ! le dimensionnement des tuyaux est prévu pour le projet complet dès le premier maillon. Si jamais on ne faisait pas les maillons suivants, on aurait mal dimensionné l'ouvrage au départ. Donc, tous les maillons seront sans doute lancés).

Le financement est prévu par la Région et les Départements. Il y a une répercussion sur les citoyens. Chaque maillon donnera lieu à des concertations. On cherchera le maximum d'informations pour avoir de bonnes études. Aqua Domitia n'est qu'une des réponses. Il faut gérer les ressources en eau brute de la région et préserver les ressources et les milieux.

2.5. Eléments d'intervention du public

Une personne demande quel est finalement le niveau le plus pertinent de la gestion de l'eau.

M. Deblaize, de l'agence de l'eau RMC, répond que cela dépend de quoi on parle. Ce n'est pas la même chose si on prend l'eau potable et l'eau brute. La brique de base, c'est l'établissement public de coopération intercommunale.

Mme Mignon (Association Mosson Verte) s'interroge sur l'absence d'études d'impact dans le projet Aqua Domitia. Il n'y a pas d'évaluation avant et après projet, pas d'études des effets, pas d'examen des faiblesses et des forces, des menaces et des effets d'aubaine. Le film est d'ailleurs très faible puisqu'il ne montre que un côté, pas un autre. Or, on a vu dans le débat le risque d'augmentation de 20% des prélèvements en cas de double réseau. Quel sera le partage de l'eau en fonction des usages ? Supposons qu'il y ait un débit réservé pour les étiages. Il reste un débit à partager entre l'eau potable, les golfs, l'agriculture. Quels sont les choix ? Quelle peut être la population possible avec ou sans Aqua Domitia ?

M. Allet, directeur de BRL, répond qu'on en est pas encore là. On débat sur un schéma directeur, on n'est pas dans la phase d'étude d'impacts, qui se fera plus tard sur les maillons. Cela sera étudié maillon par maillon.

M. Deblaize, de l'agence de l'eau, signale qu'il n'y a pas d'étude globale réalisée. On a simplement un ordre de grandeur sur les volumes prélevables et les débits. On propose un apport extérieur. Ce qui est préoccupant, c'est l'impact des populations sur l'eau et les milieux. Il ne faut pas scier la branche sur laquelle on est assis. Il faut les préserver. On ne pourra pas accueillir des populations à l'infini.

Aliénor Bertrand, d'EELV, propose que se tiennent des assises régionales de l'eau. Il faut revenir sur la question démocratique. Quel voix se fait entendre pour les citoyens ? On vient de décrire différentes commissions et comités, mais ce sont toutes des instances de 2^e degré. Ici, il y a une expression libre dans ce débat public. Mais dans les comités de l'eau, c'est différent. On n'a pas de représentations directes de différents points de vue. Les exposés de cette rencontre sont paradoxaux. On évoque la gestion par bassin, les SDAGE et les SAGE, mais on a affaire à un projet transversal.

L'eau n'est pas qu'un liquide dans un tuyau, poursuit Mme Bertrand. On parle de flux et de propos d'experts, on nous « vend » l'eau d'Aqua domitia comme une solution mais on ne sait pas le résultat final. Il faut faire un travail de questionnement autour des eaux, des territoires, des forêts, de la gestion d'ensemble de chaque bassin. Cela existe !

Monique Pétard, conseillère générale de l'Hérault, affirme qu'il y a une pression sur les milieux et que le sujet est majeur pour la vie démocratique dans le département de l'Hérault. Cela fait 20 ans que l'on fait un travail par bassin. Les élus, les associations, la recherche ont construit une culture commune. Dans le SAGE, la CLE (commission locale de l'eau) est vraiment le parlement de l'eau. Les prises de parole sont faites. Les ateliers se font sur toutes les questions. M. Dumont fait partie des intervenants dans le SAGE Lez Mosson étangs palavasiens.

Mme Pétard oriente le débat sur les corrélations entre la taille des parcelles de lotissement et la gestion de l'eau. Il va manquer 30 millions de mètres cube d'eau d'ici 2030. La nappe Astienne est en danger. Or, on se rend compte que les parcelles de plus de 500 m² avec piscine et pelouse consomment beaucoup trop d'eau. Si les maires du Département interdisaient dans les règlements de l'urbanisme la création de parcelles supérieures à 400 m², alors on pourrait économiser 2,7 millions de mètres cube d'eau sur le centre Hérault. Quel est la volonté politique ? On discute avec la région, on sait que l'agriculture demande de l'eau, mais on n'est pas d'accord sur tout, pour le tuyau.

(NR. Mme Pétard fait certainement référence aux divergences de vues sur le tracé littoral ou de piémont de la conduite principale. Mais pourquoi ces divergences ont été cachées à la population languedocienne ? C'était et c'est toujours une question intéressante).

Aliénor Bertrand insiste sur l'instance de 2^e degré, où siègent des élus et des représentants des services de l'Etat. Il s'agit pour la plupart de notables, qui ne font pas forcément remonter différents points de vue contradictoires. Elle regrette aussi l'absence d'autres thèmes de discussion comme par exemple les eaux de pluies et leur récupération.

Pierre Breard, hydrogéologue s'étonne du prix de l'eau brute avancé par BRL à 0,20 euro le mètre cube. Il pense qu'à ce tarif, il faudra 33 ans pour rembourser le projet.

Un étudiant signale qu'aucun compte prévisionnel d'exploitation n'a été présenté. Il y a un risque d'explosion du prix de l'eau. Il faudrait faire une étude plus précise.

M. Allet, directeur de BRL, insiste dans sa réponse sur le fait que c'est seulement le schéma directeur qui est en débat. Les comptes prévisionnels seront établis pour chaque maillon.

M. Pinet, du Conseil Régional, indique que l'eau n'est qu'un des paramètres de l'aménagement, à côté des transports, du logement, des projets de territoire. Comment on décline tout cela ? Aqua Domitia n'est qu'un paramètre du développement durable des territoires.

Le débat est clos. Rendez vous est donné pour le Mardi 18 octobre à Montpellier, sur le thème de la qualité de l'eau du Rhône et du changement climatique.

Thierry Ruf
Jacou, 30 octobre 2011.

Suivez le débat sur le site: <http://www.debatpublic-aquadomitia.org/>